

Conseil municipal du 20 janvier 2025

Procès-Verbal et relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, PAGES Axel, Mmes THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, Mrs TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, MORINEAU Christophe, FRUCHON Damien, Mmes SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, PICARD Anne.

Etaient absents excusés : Mmes BERGER Stéphanie, AUGER Nadia, PIERRE-ANTIER Nathalie, Mrs LECLAIRE Laurent, MILLET Emmanuel.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr PAGES Axel

Le Maire ouvre la séance à 18h.

Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

TARIFS CANTINE 2025

Délibération n°1/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2025. Il propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les prix de la cantine.

Les propositions de la commission financière sont les suivantes :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 - 700	0.75 €
701 - 1000	1.00 €
1001 - 1300	2.90 €
1301 et +	3.70 €
Tarif adultes	5.00 €

- que les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits à la cantine se verront appliquer un tarif de 50 % à partir du 3^{ème} enfant, s'ils ne bénéficient pas d'un tarif préférentiel.

- de mettre en place un tarif pour les enfants qui viennent à la cantine sans inscription préalable et sans raison valable. Ce tarif sera à 5,00 €.

- de fixer à 1.00 € le prix du panier repas en cas de besoin pour la surveillance de l'enfant le temps du repas.

En accord avec la trésorerie, le paiement sera fait par facturation mensuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la tarification sociale et de ne pas augmenter les prix de la cantine qui resteront fixés comme indiqué ci-dessus, à partir du 1^{er} janvier 2025.

TARIFS GARDERIE 2025

Délibération n°2/2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les prix de la garderie et de fixer les tarifs pour l'année 2025 à 0.55 € le quart d'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} Janvier 2025.

TARIFS 2025 POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération n°3/2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location des salles de l'Espace René Descartes et l'Espace Simone de Beauvoir pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Que les associations de la commune bénéficient de la gratuité pour l'utilisation de toutes les salles communales, sans limite du nombre d'utilisations,
- Que les associations de la CAGC bénéficient de la gratuité pour l'utilisation des salles pour des activités non lucratives, une fois par an,
- D'appliquer les tarifs de location des salles communales, à compter du 1er Janvier 2025, tel que proposé par la commission des finances :

Associations de la commune et associations de la CAGC pour leurs activités gratuites (1 fois par an) : Gratuité de l'utilisation des salles				
Espace René Descartes	Petites salles et office	Grande salle et office	Ensemble des salles et office	Ensemble des salles, office et jardins
Particuliers de la commune :				
½ journée / soirée	60	255		
Journée entière	95	385	490	
Week-end	145	580	730	
Particuliers hors commune, professionnels, associations hors commune pour des activités lucratives :				
Journée entière	145	580	730	905
Week-end	215	870	1100	1360
Simone de Beauvoir				
	Marchais	Fonbeur		
Particuliers de la commune				
½ journée / soirée	35	100		
Journée entière	50	145		
Week-end	75	220		
Particuliers hors commune, professionnels, associations hors commune pour des activités lucratives :				
Journée entière	75	220		
Week-end	110	320		

- Que pour toutes les locations, il sera demandé d'une part un chèque de caution pour le matériel et d'autre part un chèque pour le nettoyage dans le cas où celui-ci ne serait pas fait par le locataire. Ces chèques seront à remettre en Mairie à la prise des clés. Ils seront restitués après vérification de l'état de la salle, comme le prévoit le règlement intérieur de la gestion des salles.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ET COLUMBARIUM ANNEE 2025

Délibération n°4/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient comme chaque année de fixer les tarifs des concessions des cimetières pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs des deux cimetières (cimetière d'Availles et cimetière de Prinçay), ainsi que les tarifs des columbariums, à partir du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- ✓ Concession cimetière de 15 ans : 180 €
- ✓ Concession cimetière de 30 ans : 350 €
- ✓ Concession cimetière de 50 ans : 495 €
- ✓ Ouverture du caveau provisoire, droit fixe : 85 €
- ✓ Location du caveau provisoire 1^{er} au 30^{ème} jour : par jour : 6 €
- ✓ Location caveau provisoire au-delà du 30^{ème} JOUR : par jour : 18 €
- ✓ Concession colombarium 15 ans : 180 €
- ✓ Concession colombarium 30 ans : 350 €
- ✓ Concession colombarium 50 ans : 495 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Délibération n°5/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté du 29 juin 2018 fixant les coefficients correctifs mentionnés à l'article 30 du décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Monsieur le Maire rappelle que la commune est concernée en 2025 du 16 Janvier au 15 Février par le recensement de la population. Trois agents ont été nommés pour la commune. Il précise que la dotation de l'état s'élève à la somme de 3 165 euros. Il convient maintenant de fixer l'indemnité due aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1200 € brut par agents recenseurs (seront à déduire les cotisations sociales).
 - 150 € forfait incluant les frais de déplacement et les jours de formations.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DE L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération n°6/2025

Monsieur Chaumont, Adjoint au Maire, présente le projet de règlement intérieur pour l'utilisation des salles communales proposé par la commission des relations extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité ce règlement intérieur qui sera diffusé par les moyens de communication habituels de la commune.

HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Délibération n°7/2025

La mairie a été totalement rénovée en 2024 et l'accueil de la mairie a été restructuré pour y intégrer l'accueil de l'Agence Postale Communale.

Cette agence postale est traditionnellement ouverte au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, moins une abstention (Jean-Pierre Trémel) décide que :

- L'agence postale communale gardera les mêmes horaires d'ouverture.
- Cela permettra aux habitants de la commune de pouvoir faire un minimum d'opérations sur les services de la mairie le samedi matin,
- Les moyens humains ne seront pas changés dans un premier temps. Ils pourront l'être par la suite en fonction de la demande des habitants le samedi matin.
- Que pour permettre aux salariées concernées de se former réciproquement aux procédures de la mairie et de l'agence postale, cette ouverture au public des services de la mairie le samedi matin ne commencera qu'au début du mois d'avril 2025.

Remarque : Monsieur Jean-Pierre Trémel attire l'attention sur la sécurisation des accès aux services de La Poste lorsqu'un agent se trouvera seul le samedi matin.

VALIDATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Délibération n°8/2025

Le Maire fait part au Conseil municipal que la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 18 décembre 2024 pour

- Une réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de La Roche Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE Des Chaumettes,
- Le solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtellerault,
- Le rappel sur le vote du rapport de la CLECT,
- L'attribution de compensation prévisionnelle de 2025 modifiée par ces décisions.

Le Conseil municipal constate que ces décisions n'ont pas d'impact pour la commune d'Availles-en-Châtellerault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport de la CLECT.

RETROCESSION DES ESPACES VERTS, VOIES NOUVELLES ET ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT TIERS COLAS 2^{ème} TRANCHE

Délibération n°9/2025

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que la deuxième tranche du lotissement « Tiers Colas » est terminée.

La réception des travaux a eu lieu le 13/03/2024, il convient de prendre en charge l'entretien des espaces verts, des voies nouvelles et de l'éclairage public en achetant les parcelles concernées à l'aménageur du lotissement.

La parcelle concernée est la suivante : Section AH n° 572

Cette parcelle constitue la voie nouvelle et espaces communs de ce lotissement. La vente est effectuée moyennant le prix symbolique de 1€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition pour l'euro symbolique de ladite parcelle référencée ci-dessus,
- Charge Maître LECHARTIER, Notaire à Châtellerault d'établir les actes,
- Autorise le Maire à signer les actes chez Maître LECHARTIER.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

LIGUE CONTRE LE CANCER :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association LA LIGUE CONTRE LE CANCER.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT DE LA VIENNE :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association Fonds Solidarité Logement de la Vienne.

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

MAISON FAMILIALE RURALE D'INGRANDES :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, moins une abstention (Nathalie TESTARD) de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association Maison Familiale Rurale d'Ingrandes.

Questions diverses :

➤ Un point sur les comptes de la commune au 31/12/2024

Ces comptes ont été vus au cours de la commission des finances du 15 janvier 2025

Le compte de fonctionnement fait apparaître une augmentation du résultat de fonctionnement de 40 000 €.

Compte tenu de l'importance des investissements réalisés en 2024, la trésorerie au 31 décembre 2024 s'en trouve affectée, même si nous n'avons pas été obligés d'utiliser la facilité de trésorerie de 300 000 € accordée par le Crédit Mutuel.

Ce sont des comptes provisoires. Les comptes définitifs 2024 et le budget 2025 seront vus pour validation au cours du Conseil municipal du mois de février.

Remarques :

Monsieur Jean-Pierre Trémel alerte le Conseil sur le fait que l'absence de fonds de roulement en fin d'exercice 2024 pourrait empêcher les investissements début 2025 et qu'il faudrait réfléchir à une stratégie d'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Energies Vienne nous a donné son accord pour pouvoir obtenir une avance remboursable sans intérêts. Lors du vote du budget 2025, il sera toujours temps de décider d'utiliser ou pas cette avance en fonction des besoins pour 2025. Il rappelle qu'il n'est pas favorable à endetter la commune si ce n'est pas indispensable.

➤ Bilan des vœux du 14 janvier 2025 :

Le choix d'avoir programmer ces vœux le mardi soir a été une bonne décision : il est plus facile d'avoir la participation d'élus et de représentants de l'administration,

Nous avons eu une bonne participation de la population de la commune.

Au cours de cette réunion nous avons eu l'occasion de mettre en valeur trois personnes méritantes de la commune :

- Jacky FAUCHEUX pour sa médaille d'or de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- Françoise SENECHAULT pour ses 30 ans d'enseignante à l'école d'Availles et son engagement à la médiathèque et à l'aide aux devoirs des enfants de l'école,
- Alain DUVERGER pour son engagement auprès des anciens combattants, pour la réhabilitation des souterrains de Prinçay et pour l'entretien régulier du site.

Les élus donnent leur accord pour diffuser le montage photo présenté lors des vœux sur le site internet de la mairie.

➤ **Ages et Vie :**

Nous avons eu la confirmation écrite que ce groupe ne donnera pas suite à son projet sur notre commune. Des contacts ont été pris avec un autre opérateur pour qu'il nous fasse des propositions sur des logements adaptés à des séniors.

En fonction de propositions qui seront faites, nous devrions arrêter une position sur l'avenir de ce terrain de 2 650 m².

➤ **Cabinet médical des médecins :**

Suite à notre rencontre avec Madame la Sous-Préfète le soir des vœux du Conseil municipal et suite aux contacts que nous avons eu avec le Directeur de l'ARS, la Sous-Préfète a provoqué une réunion avec les personnes concernées par un projet de MSP multisites au cours de la 2^{ème} quinzaine du mois de février.

Cela va relancer de façon plus concrète les négociations qui ont été engagées depuis plus d'un an.

➤ **Négociations sur le litige avec Maître Drouineau :**

L'assureur de l'étude de Maître Drouineau n'a toujours pas donné sa position. Il a été convenu avec notre avocat qu'il mette en demeure cet assureur pour qu'il donne sa position sous 15 jours, faute de quoi nous engagerons directement la responsabilité de Maître Drouineau.

➤ **Intervention des adjoints :**

Entretien – Pierre Ledoux :

- Une réunion d'information sur la gestion des déchets est prévue par l'Agglo de Châtelleraut le mercredi 29 janvier 2025 à 19h à l'Espace Descartes.

- Suite aux inondations des 8 et 9 janvier, une information va être faite pour rappeler que l'entretien des fossés est à la charge des riverains, comme la réglementation le prévoit. La commune devra s'assurer du bon état des buses qui traversent les routes avant chaque saison des pluies.

Urbanisme projets – Gérard Govaert :

L'association Vienne Nature a présenté ce jour le rapport diagnostic faune/flore réalisé sur le site des Petites Rivières dans l'objectif d'établir la phase projet des aménagements.

Ce rapport est déterminant car il va conditionner la nature et l'ampleur des travaux selon la présence des espèces et habitats existants. Une grande variété d'individus a été recensée sur le site avec notamment quelques espèces patrimoniales.

Le dossier « pro » sera présenté le 5 mars prochain par l'AGENCE B pour la partie paysagiste et le bureau d'études LEGRAND pour la partie cours d'eau. Il devra ensuite être validé par la DDT.

Compte tenu des délais d'instruction et des contraintes des périodes d'intervention, les travaux ne débiteront pas avant le printemps 2026.

Enfance/Jeunesse – Axel Pagès :

Le Conseil des jeunes s'est réuni le 10 janvier. Il travaille sur les emplacements à choisir pour l'opération fleurissement du 5 avril prochain. La prochaine rencontre est prévue le 14/02/2025.

Benoit Grison, responsable périscolaire, a pris ses fonctions le 6 janvier comme convenu. Il n'y a eu aucune modification des services de garderie et de restauration pour le moment. Il fera un retour d'expérience et des propositions à la fin du cycle janvier/février devant la commission Enfance/jeunesse. Il travaille aussi sur la planification des animations périscolaires en lien avec les associations et les autres intervenants dans les domaines sportif et culturel. Une expérimentation sera réalisée sur le cycle printemps/été 2025. Le projet sera présenté à la prochaine commission Enfance/Jeunesse.

Fin de la réunion à 20H30

Le secrétaire de séance

Axel PAGES

Le Maire,

Bernard BIET

